



ATTESTATION DE CAPACITE PROFESSIONNELLE
EN TRANSPORT DE MARCHANDISES ~~VOYAGEURS~~ PAR ROUTE (1)

N° EM 11 12 02758

Nous, Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris

certifions que (2) Monsieur PIERRE Arnaud, Franck, Sébastien

né(e) le 19 septembre 1972 EVREUX (27), à _____

a subi avec succès les épreuves de l'examen (année : 2012 ; session : octobre 2012) (3) requis pour l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport marchandises/~~voyageurs~~ par route (1), conformément au règlement (CE) n° 1071/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes sur les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route (4).

La présente attestation constitue la preuve suffisante de la capacité professionnelle visée à l'article 21 du règlement (CE) n° 1071/2009.

Fait à PARIS, le 11 décembre 2012 (5)

Pour le préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, par
délégation,
L'ingénieur divisionnaire des T. P. E.
Chef du département régulation des transports routiers


Patrick FILY

- (1) Rayer la mention inutile.
- (2) Nom, prénom, lieu et date de naissance.
- (3) Identification de l'examen.
- (4) JO L. 300 du 14/11/2009 p. 51.
- (5) Cachet et signature de l'autorité ou de l'instance accréditée qui délivre l'attestation.